

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération N° 2021/05**

**Membres en exercice** : 27

**Membres présents** : 22

**Membres absents** : 5

**Dont membres représentés** : 2

L'an deux mille vingt et un, le treize janvier à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis, au centre culturel, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-12 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Sont présents** : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Blaise FONS, Jeanine VIDAL, Jean TELASCO, Catherine MIFFRE, Pascale PUY, Françoise CAMPREDON, Yannick COSTA, Carine DEVOYON, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Joël PACULL, Marc BILLES, Karine CAROLA, Laurence BARBERA, Nicolas OLIVE, Jean-Pascal GARDELLE, Laurent FOURMOND, Xavier ROCA, Christian FALZON, Bertille MARTY.

**Absents excusés avant donnés pouvoir** : Christelle LEBOEUF (pouvoir à Corinne ROLLAND-MCKENZIE), Evelyne SARRAZIN (pouvoir à Xavier ROCA)

**Absents excusés** : Yves ESCAPE, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Pascal-Henri BASSET

**Secrétaire de séance** : Laurence BARBERA

**Date de la convocation** : 07/01/2021

**BAIL DE LOCATION**  
**LOCAL POTERIE – 4 RUE PAU BERGA**

**RAPPORTEUR** : Nathalie PIQUÉ

Mme Nathalie PIQUÉ expose à l'assemblée que les travaux de rénovation et de mise aux normes actuellement en cours à la maison communale sise 4 Rue Pau Berga sont sur le point d'être achevés. Dans le cadre du projet de revitalisation du coeur de ville, elle rappelle le projet de location de ce local à une dame, Mme Anne VINCE, domiciliée à Castelnou, en vue d'y installer son atelier pour ses activités de poterie, Mme VINCE ayant déjà une boutique de vente à Castelnou -66300-.

Après avoir exposé un compte-rendu sommaire des travaux effectués, elle propose au conseil municipal de délibérer sur la location du rez-de-chaussée de ce local, représentant environ 40 m<sup>2</sup> de superficie qui ferait l'objet d'un bail dérogatoire et d'en fixer les conditions (tarif, durée maximum 3 ans...).

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme PIQUÉ, à l'unanimité des membres présents et représentés,

► **APPROUVE** la conclusion d'un bail dérogatoire d'une durée de trois ans entre la Commune et Mme Anne VINCE « La Poterie d'Anne », domiciliée 7 Carrer Na Patorra à CASTELNOU -66300- (enregistrée sous le N° SIRET 801 521 030 00024) pour la location du rez-de-chaussée du local communal sis 4 Rue Pau Berga en vue d'y installer son atelier de poterie

► **DECIDE** de fixer le loyer à la somme de 180 € / mois, soit 2 160 € / an

► **DESIGNE** Maître Jean-Charles GOUVERNAIRE, notaire associé à MILLAS -66170- pour la rédaction et la conclusion de ce bail dérogatoire ; les frais notariés étant pris en charge par la Commune

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*



**LE MAIRE,**

  
**Jean-Paul BILLES.**

*Transmis en Préfecture le :*

*Affiché le :*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02, dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.*